




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-520**

Séance publique du

25 novembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191125- lmc1161923-DE-1-1
Date de signature : 28/11/2019
Date de réception : jeudi 28 novembre 2019


OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ASSOCIATION RESSOURCE DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE SON PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTIQUE DES PERSONNES TOUCHÉES PAR LE CANCER.

Le 25 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/11/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaelle LENFANT à Madame Souad HAMMAL, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Raoul BOYER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction Santé Publique et Handicap

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2019

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ASSOCIATION RESSOURCE DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE SON PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT THERAPEUTIQUE DES PERSONNES TOUCHÉES PAR LE CANCER.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Direction Santé Publique et Handicap a été désignée comme direction gestionnaire dans le cadre de l'étude du dossier de demande de subvention déposé par l'association RESSOURCE pour l'exercice 2019.

L'objet de cette association est de réaliser toute action visant à accompagner les personnes atteintes ou ayant été atteintes du cancer et leur entourage proche. Il s'agit notamment de transmettre des outils de mieux être et de faire en sorte que les personnes malades soient acteur de leur santé, vivent au mieux les épreuves qu'elles rencontrent durant leur prise en charge médicale. Cette association était soutenue par la Communauté du Pays d'Aix. Ces dernières années, cette association a reçu des subventions versées par la ville d'Aix en Provence.

L'Association occupe un espace d'accueil appelé « Centre Ressource » situé 1140 Rue André Ampère, Pôle d'activités des Milles, à Aix en Provence. En 2018, le centre a fonctionné avec l'appui de 147 bénévoles, membres de l'association, 8 personnes salariées et 9 vacataires professionnels. L'association compte 630 adhérents.

En 2018, 3 820 activités individuelles ont été conduites et 7 827 inscriptions à des activités de groupe ont été enregistrées.

Depuis quelques années, l'association Ressource promeut son programme personnalisé d'accompagnement thérapeutique (PPACT) pour les personnes atteintes du cancer et leur entourage. Cette action est destinée à renforcer les connaissances sur leur maladie des personnes souffrant du cancer, de leur donner des atouts afin de mieux franchir les étapes durant leur prise en charge et ainsi améliorer leur qualité de vie et augmenter leurs chances de rémission voire de guérison. Le PPACT se déroule au sein de groupe constitué de 8 à 10 participants afin de favoriser les échanges, l'entraide et faciliter l'intégration des savoirs et des savoirs faire. Le programme s'étend sur une année complète, avec des séances hebdomadaires de 3 à 4 heures durant 4 mois puis des séances bimensuelles pendant 8 mois.

De 2012 à 2018, 482 personnes ont participé au PPACT au sein de 54 groupes. En 2018, 5 nouveaux groupes ont été créés réunissant 46 participants (41 femmes et 5 hommes). Une participation libre et volontaire aux frais de fonctionnement du centre peut être demandée aux participants mais n'est pas une condition pour bénéficier du programme. La présentation des premiers résultats des évaluations conduites sur le dispositif a été faite au congrès organisé par l'association fin septembre 2019 à Aix en Provence.

Une rencontre des responsables de l'Association avec les services de la ville et les élus référents Santé et Financement de la Vie Associative a eu lieu le 23 mars 2018. Il a ainsi été demandé à l'Association de bien faire la part des choses entre les activités conduites au profit des personnes du territoire, au sein du Centre Ressource implanté à Aix en Provence, des activités et les missions de la Fédération Ressource en charge de l'accompagnement de structures créées en d'autres points du territoire national (Montélimar, Montauban, Reims, Paris ...).

La proposition a été validée en date du 2 octobre 2019.

Le tableau ci-dessous présente le montant de la subvention proposé pour cette association au titre de l'année 2019, ainsi que les montants attribués par la collectivité ces dernières années :

Association	Objet	Montant 2017	Montant 2018	Proposition au CM du 25/11/2019	Convention
Ressource Tiers 64940	Aide et soutien aux personnes atteintes du cancer et leur entourage	20 000	10 000	10 000	Non

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'Association RESSOURCE une subvention d'un montant de 10 000 €.

- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la ville sur la ligne 12 6574 921 (code Astre 5216) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2019-520 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ASSOCIATION RESSOURCE
DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE SON PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT
THÉRAPEUTIQUE DES PERSONNES TOUCHÉES PAR LE CANCER.-

Présents et représentés	: 49
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»